

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 15 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier	X		M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud	X	X
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly			M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme BOUGON-CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal			M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BONIFACE Joël	X		M. BOUDEAU Jérémy		
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon			M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril	X		M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien	X	X
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	X		Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	X		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry			Mme BLANDINEAU Annette		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximillian		
NABINAUD	M. GRARE Didier			M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine			M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	X		M. JALLET Bernard		
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	X		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier	X	X
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick			M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique			M. Manuel BONNEAU		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT		M. BOURDIN Christian	M. GOHIN Christian		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine		
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal	X		Mme PETIT Nadine	X	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard		
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. Alain PLUVINAGE			Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques	X		M. JOUANET Arnaud		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick		

Conditions dérogatoires au droit commun (application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10/11/2021, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur depuis le 10/11/2021 et jusqu'au 31/07/2022) :

- Fixation du quorum au tiers des membres présents,
- Possibilité pour un membre de disposer de 2 pouvoirs.

Date de la convocation : 08 février 2022 - Quorum : 18

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 23

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 4

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 1

Nbre de votants : 27 mais pas de vote pour le débat d'orientation budgétaire

Secrétaire de séance : Mme BOUGON-CELERIER Lysiane

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2022**EXPOSE :**

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra le 14 mars 2022.

Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du Comité Syndical.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Comité Syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire présentant le bilan de l'année 2021 et les perspectives pour 2022.

RESOLUTION :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Comité Syndical a donc pris acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2022 et des conclusions du rapport, annexé à la présente délibération.

Fait les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Comité Syndical pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants** (notre cas avec la commune de Coutras). L'organe délibérant doit, **au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget.**

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entaché d'illégalité. **Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée.** A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT **les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 hab. et plus et leurs groupements et d'un rapport dans les départements et les régions.**

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2022. **Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel.** Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat. Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi.

Le vote du budget primitif 2022 aura lieu le lundi 14/03/22 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Rioux Martin.

1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2021

Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice **le résultat provisoire est le suivant :**

COLLECTIVITE : SABV de la Dronne aval										
EXERCICE : 2021										
INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT					
RECETTES	341 578,04 €				402 659,77 €					
DEPENSES	335 536,44 €				253 375,22 €					
RESULTAT	6 041,60 €				149 284,55 €				CAF brute :	149 284,55 €
									CAF :	37,07%
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET										
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021 = recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice 2020 + résultat de l'exercice 2021 = A + B + C	Restes à réaliser dépenses en 2021	Restes à réaliser recettes en 2021	Calcul si besoin de prélèvement (déficit) = D + E	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2022	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2022	
INVESTISSEMENT	1 711,24 €		6 041,60 €	7 752,84 €			7 752,84 €	0,00 €		
FONCTIONNEMENT	258 711,38 €		149 284,55 €	407 995,93 €				0,00 €	407 995,93 €	
	258 711,38 €		155 326,15 €	415 748,77 €						
BUDGET 2022										
INVESTISSEMENT										
Dépenses		Recettes								
ligne 001		ligne 001		7 752,84 €						
RAR dépenses	0,00 €	RAR recettes		0,00 €						
		compte 1068		0,00 €						
FONCTIONNEMENT										
Dépenses		Recettes								
ligne 002		ligne 002		407 995,93 €						

A noter :

Résultat du budget d'investissement 2021 : excédent de 6 041.60 €

Cette année nous avons reçu le solde des subventions pour des opérations finalisées l'année dernière, et pour lesquelles aucunes dépenses n'ont été effectuées cette année :

- OP 145 : tranche 2 du PPG sur la Tude et la Dronne aval, nous avons perçu 53 037 €,
- OP 146 : restauration de la continuité écologique de 3 ouvrages en liste 2, nous avons perçu 104 087 €,
- OP 148 : tranche 3 du PPG sur la Tude et la Dronne aval, nous avons perçu 74 517 €.

Soit un total de **231 641 €** de recettes, pour des dépenses affectés sur des exercices précédents.

016-20079359_20220215-D01_2022_1503-DE

Reçu le 03/03/2022
Publié le 05/03/2022
Cette somme est lissée par le remboursement anticipé de l'emprunt pour le site de Reyraud : 155 400 € remboursés début 2021, initialement prévu en 2020, en même temps que le versement de la subvention de l'Europe (144 486 €).

Budget de fonctionnement 2021 : excédent de 149 284.55 €

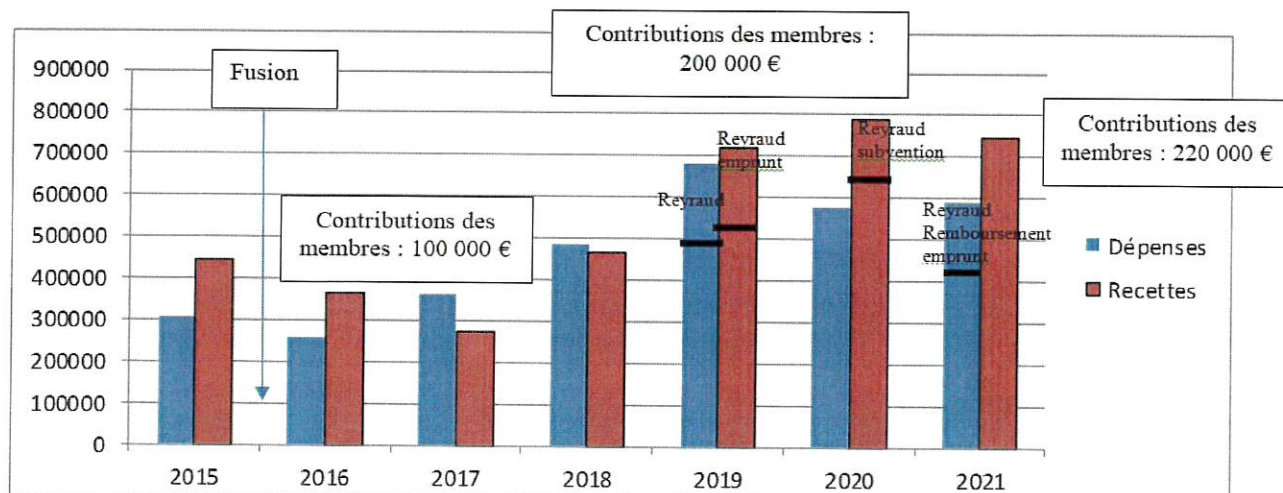
Cette année nous avons déposé une seule demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les postes des techniciens milieu aquatiques pour les années **2021 et 2022**.

Nous avons reçu en août 2021 l'acompte (30 %) pour ces subventions : **28 671.50 €** pour cette année 2021, mais également pour 2022 : **29 025.70 €**. Cette somme, de **29 025.70 €** : 30 % d'acompte pour les postes des techniciens en 2022, aurait dû être perçue qu'en 2022.

Quelques chiffres clés des 5 dernières années :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Techniciens milieu aquatiques	2	2.55	2.55	2.5	2.65
Animateur N 2000	0	0.45	0.45	0.5	0.35
Agent administratif	0.49	0.49	0.49	0.49	0.71
Total ETP	2.49	3.49	3.49	3.49	3.71
Surface de bassin versant	420 km ²	655 km ²	657 km ²	657 km ²	657 km ²
Nbre de communes	42	62	68	68	68
Nbre d'EPCI	4	4	4	4	4
Contributions des membres	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	220 000 €
Dépenses d'investissement	244 824 €	270 038 €	724 088 €	346 972.94 €	341 578.04 € (dont 155 368 € de rbt de l'emprunt de Reyraud)
Recettes d'investissements	136 258 €	148 076 €	695 977 €	489 714.05 € (Dont 148 000€ emprunt Reyraud)	335 536.44 € (dont 202 070 € affectés à des dépenses d'exercices précédents)
Résultat	- 108 565 €	- 121 962 €	- 28 111 €	+ 142 741.11 €	+ 6 041.60 €
Dépenses de fonctionnement	159 356 €	214 389 €	231 904 €	228 275.45 €	253 375.22 €
Recettes de fonctionnement	176 176 €	317 378 €	299 116 €	301 149.14 €	402 659.77 € Avec un acompte de 29 025€ pour 2022
Résultat	+ 16 819 €	+ 102 989 €	+ 67 211 €	+ 72 873.69 €	+ 149 284.55 €
Total des dépenses	404 180 € dont 38 964 € d'opération d'ordre (OP) Soit 365 216 €	484 427 € Pas d'opération d'ordre (OP)	955 992 € : 276 094 € d'opération d'ordre Soit 679 898 € et 180 000€ acquisition de Reyraud	575 248.39 € Pas d'opération d'ordre	588 891.66 € Pas d'opération d'ordre (Dont 155 368 € rbt emprunt Reyraud)
Total des recettes	312 434 € dont 38 964 € d'OP Soit 273 470 €	465 454 € Pas d'opération d'ordre	995 093 € : 276 094 € d'opération d'ordre Soit 718 999 €	Pas d'OP 790 863.19 € (Dont 148 000€ emprunt Reyraud)	744 237.81 € Pas d'opération d'ordre
Excédent de foncion. à reporter N + 1	273 989.18 €	269 805.14 €	185 837.69 €	258 711.38 €	407 995.93 €

Evolution des dépenses et des recettes (investissement et fonctionnement) du syndicat depuis 2015



Evolution des dépenses et des recettes réelles (fonctionnement/investissement) du syndicat :

016-200079250
 Reçu le 03/03/2022
 Publié le 03/03/2022

Coût à l'habitant des 4 EPC membres : 220 000 € / 371 138 habitant = 0.59 € / hab.,
 Coût à l'habitant (population communale du bassin versant) en 2021 : 220 000 € / 25 065 hab. = 8.78 € / hab. (contre 7.97 € / hab. en 2020).

- Dépenses réalisées pour le territoire en 2021 = 23.49 € / hab. (contre 22.80 € / hab. en 2020).

Effet levier entre les recettes locales et les dépenses en 2021 : **1 € de recettes locales permet d'injecter 2.67 € sur le territoire** (contre 2.88 € en 2020). **La différence provient d'une activité moindre en 2021 suites aux mouvements de personnel, aux recrutements, aux formations d'intégrations et au retard pris dans les dossiers projets en lien avec les conséquences du COVID.**

- Dépenses d'investissements en 2021 : 335 536.44 €
- Dépenses de fonctionnement en 2021 : 253 375.22 €
- Dépenses totales réalisées en 2021 = 588 911.66 € (contre 575 248.39 € en 2020).

- **30 % des dépenses (180 168.26 €) sont réalisées en investissement dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du territoire et - 26.38 % des dépenses (155 368.18 €) sont liées au remboursement anticipé de l'emprunt du site de Reyraud.**

Capacité pour les 3 agents techniques (2.65 ETP) à mettre en œuvre les actions PPG : environ 100 000 à 150 000 € de travaux réalisable par ETP au regard de la typologie des interventions et des contraintes pour les mettre en œuvre.

2°) GESTION DE LA DETTE

Du 02 avril 2016 au 03 décembre 2019, le syndicat n'avait plus de dette ni d'emprunt en cours.

Le 03/12/2019, sur décision du Comité Syndical, le Président a signé un emprunt avec la Caisse d'Épargne, pour l'achat du site du moulin de Reyraud. Cet emprunt est divisé en deux parties :

* **Un emprunt à taux fixe, dit « relais », pour 148 000 €**, d'une durée de 2 ans dans l'attente du versement de la subvention du FEDER correspondant à 80 % de 180 607.34 € (coût total de l'opération).

Sommes versées au CA 2021 : compte 66111, intérêts (dépenses fonctionnement) : 45.22 € et compte 1641, capital (dépenses d'investissement) : 148 000 € : somme remboursée le 30/01/2021.

Emprunt soldé en 2021, rien au BP 2022.

* **Un emprunt à taux fixe, pour 37 000 €**, correspondant à la part de l'autofinancement pour ce projet, d'une durée de 5 ans (de 2020 à 2024) à taux d'intérêts de 0.43%.

Sommes versées au CA 2021 : 125.55 € d'intérêts et 7 368.18 € de capital.

Sommes à prévoir au BP 2022 : 95.87 € d'intérêts et 7 399.86 € de capital.

3°) PERSONNEL

Tableau des agents, dépenses réalisées en 2021

NOM et prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Date de départ de la collectivité	Temps de travail	Charges patronales	Rémunération Brute (traite de base + NBI + IFSE + CIA + HS + astreintes WE + SFT)
FILIERE TECHNIQUE							
PANNETIER Gaël	Technicien principal de 1° classe, catégorie B	Responsable des services Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	/	35 h + 51 H Sup (suivi anguilles et gestion barrages de WE)	12 729.79 €	39 740.52 € + 998.72€ anguilles barrages + 2224.14€ astreintes de we
TOTAL de 55 693.17 €							
HOSPITAL Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/10/2013	03/06/2021	35 h + 69.5 H sup (suivi anguilles et gestion barrages de WE)	3 976.16 €	(5 mois en 2021) 12 717.80 € + 968.97 € anguilles barrages + 1110.48€ astreintes de we
TOTAL de 18 773.41 €							
BONDU Valentin	Contractuel	Technicien milieux aquatiques	01/06/2021	/	35 h	5 874.48 €	(7 mois en 2021) 15 924.32 €
TOTAL de 21 798.80 €							
BONIS Eric	Contractuel	Animateur local Natura 2000 et TMA	08/01/2018	15/11/2021	35 h	8 731.96 €	(10,5 mois en 2021) 23 670.16 €
TOTAL de 32 402.12 €							
TOTAL filière technique : 128 667.50 €							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
NADAUD Géraldine	AAP de 1° classe, cat. C	Adjointe administrative	01/10/2016	/	12h et 20h à partir du 01/03/21	5 482.91 €	15 855.88 €
TOTAL de 21 338.79 €							
Convention mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h / semaine		4 800 €
TOTAL CONVENTIONNEMENT de 4 800 €							
TOTAL filière administrative : 26 138.79 €							
TOTAL GENERAL lié aux postes en 2021 : 154 806.29€							

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne par les 3 techniciens milieux aquatiques pour l'année 2021 - délibération n° 33/2020 du 23/11/2020.

(Salaire et charges + dépenses de fonctionnement et d'investissements liés aux postes)

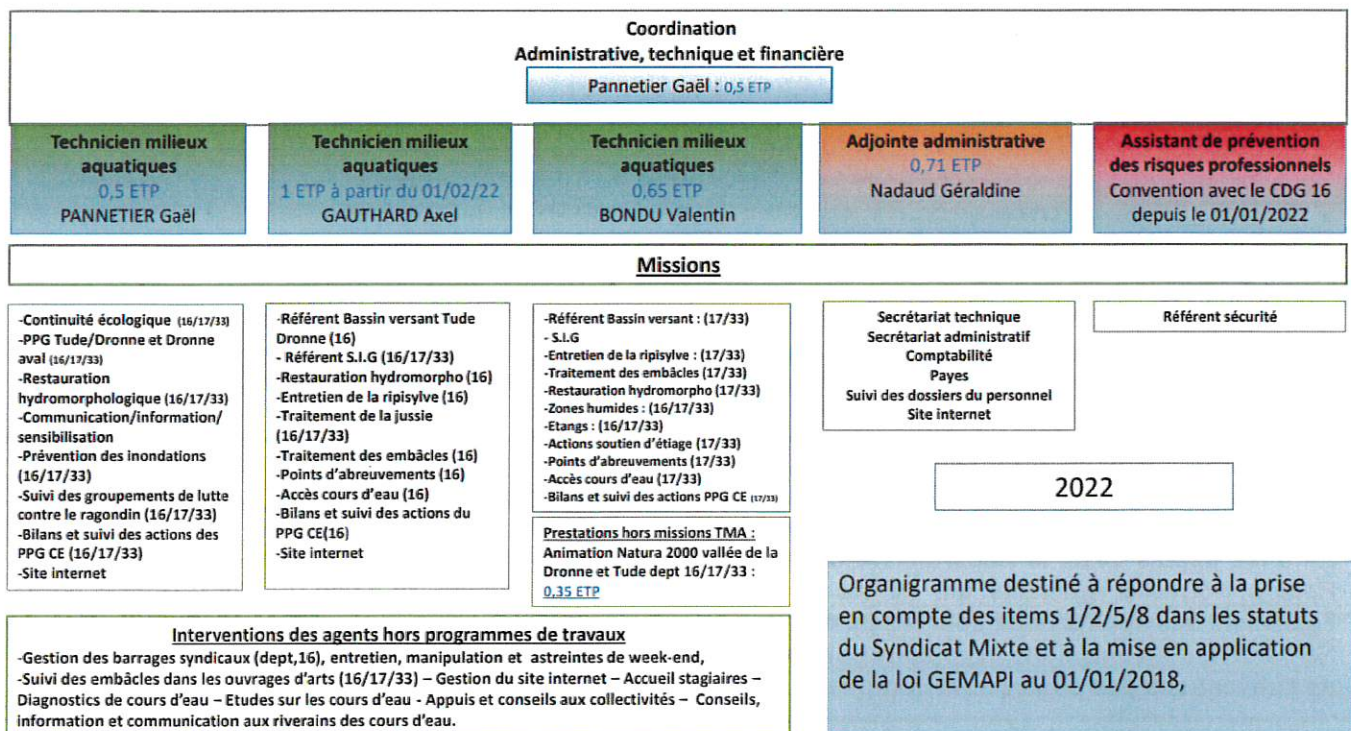
Dépenses TTC	Prévisionnelles	Réalisées au 31/12/21	Recettes	Acquises A proratiser	Subventions reçues 31/12/2021	Subv. restant à percevoir à proratiser aux dépenses réelles
Poste des 3 TMA (2.65 ETP) + secrétariat + salaires + frais fonctionnement, de déplacements, com. ...	176 360.53 €	179 362.84 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	95 574 €	28 671.50 € (30 %)	66 902.50 €
			Conseil Départemental 33	11 820 €	-	11 820 €
			Autofinancement prévisionnel	68 966.53 € (environ 40 %)		

Le bilan des postes en 2021 doit être fait prochainement, afin de demander les soldes des subventions.

Evolution du personnel en 2021 :

- **Mme Géraldine NADAUD**, adjointe administrative titulaire depuis 2016, a vu son temps de travail augmenté le 1^{er} mars 2021. Elle est passée de 12h / semaine à 20 h /semaine. En complément, elle a toujours 5 h / semaine en plus, de mise à disposition de la commune de Rioux-Martin. Depuis le 1^{er} mars 2021 elle travaille donc 25 h / semaine au syndicat (0.71 ETP).
- **M. Pierre-Antoine HOSPITAL**, technicien rivières titulaire depuis octobre 2013, a muté vers un autre syndicat de rivières le 04 juin 2021. Il a été remplacé par **M. Valentin BONDU** le 1^{er} juin 2021. Il a un premier contrat d'un an jusqu'au 1^{er} juin 2022. Il assure les missions liées aux deux sites Natura 2000 suite au départ d'Eric Bonis.
- **M. Eric BONIS**, technicien rivière et animateur Natura 2000 contractuel depuis 2018, a souhaité mettre fin à sa mission au sein du syndicat. Il a quitté ses fonctions le 15 novembre 2021. Il sera remplacé le 1^{er} février 2022 par **M. Axel GAUTHARD**, également contractuel.

Organigramme : année 2022



Réorganisation des missions en cours

Il n'est pas prévu d'accueil de stagiaire en 2022 au regard des difficultés d'accueil liées / COVID 19.

Tableau des agents, prévisionnel 2022 .

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunération Brute (traite de base + NBI + IFSE + CIA + HS + astreintes barrages et suivi anguilles + SFT)
FILIERE TECHNIQUE							
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 1ère classe, catégorie B.	Responsable des services Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h + HS (suivi anguilles et gestion barrages de WE)	13 500 €	42 500 €
							TOTAL de 56 000 €
BONDU	Valentin	Contractuel ou stagiaire adjoint technique de 2° classe, catégorie C le 01/06/2022	Technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000	01/06/2021	35 h + HS (suivi anguilles et gestion barrages de WE)	10 000 €	28 000 €
							TOTAL de 38 000 €
GAUTHARD	Axel	Contractuel, CDD de 1 an, renouvelable	TMA	01/02/2022 (11 mois en 2022)	35 h + HS (suivi anguilles et gestion barrages de WE)	9 000 €	26 000 €
							TOTAL de 35 000 €
TOTAL filière technique : 129 000 €							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 1° classe, C	Adjointe administrative	01/10/2016	20 h	6 300 €	18 000 €
							TOTAL de 24 300 €
Convention de mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h / s		4 800 €
							TOTAL filière administrative : 29 100 €
TOTAL GENERAL PREVISIONNEL lié aux postes en 2022 : 158 100 €							

Financement prévisionnel des postes pour l'année 2022 :

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne pour l'année 2022 Postes et investissements liés aux postes			
Dépenses subventionnables prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles	
Techniciens milieux aquatiques (3) (2.65 ETP) : salaires + charges + dépenses de fonctionnement liées à l'environnement des postes + véhicules + communication + secrétariat technique...	180 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	96 750 € (acquis)
		CD 33, dossier à déposer prochainement	11 820 €
		Autofinancement (40 %)	71 430 €
TOTAL	180 000 €	TOTAL	180 000 €

L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne, pour les années 2021 et 2022 ont été approuvées par délibération du Comité Syndical du 23/11/2020 (n°33/2020) et 15/02/2021 car les dossiers de demandes de subventions doivent chaque année être envoyés avant fin décembre de l'année N-1.

Le taux de subvention prévisionnel reste à finaliser, après le dépôt du dossier au Département de la Gironde, mais il sera aux environs de 60 %.

Pour rappel, jusqu'en 2018, l'ensemble des financements pour les postes atteignaient 80 %, en 2019, ils étaient de 63 % et depuis 2020 d'environ 60 %, soit - 20 % de subventions sur les postes en 3 ans correspondant à environ - 30 000 € / an.

En effet, depuis 2018, le Département de la Charente ne subventionne plus les postes, en 2020 c'est la Région Nouvelle Aquitaine qui ne les subventionne plus. L'Agence de l'Eau Adour Garonne réduit également ses subventions pour les postes des techniciens milieux aquatiques depuis 2018.

NB : Suivant les missions accomplis par les agents et les territoires auxquels ils sont rattachés, les taux de subventions des postes sont compris entre 40 et 75 %).

Missions des techniciens milieux aquatiques

Tout au long de l'année les techniciens milieux aquatiques (2.15 ETP en 2021) mettent en œuvre les différentes actions des deux PPG en cours que l'on retrouve dans la plaquette de présentation du syndicat.

Ils réalisent aussi des missions d'animations territoriales autres que les actions des PPG et participent aux réunions de différentes collectivités et institutions et réalisent de l'assistance à maîtrise d'ouvrages des collectivités du territoire dans le cadre des missions GEMAPI exercées par le SABV de la Dronne aval (0.5 ETP).

Un agent (0,35 ETP) réalise également l'animation locale Natura 2000 de la Vallée de la Dronne (16/17/33) et de la Vallée de la Tude (16), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente.

4°) RECAPITULATIF DES SYNDICATS

016-200079259-20220215-D01_2022_1502-DE

Reçu Comm. n° 191129
Publ. n° 12022

Comme notifié dans les nouveaux statuts du syndicat (arrêté Préfectoral du 03/12/2018) : **Article 11 : Clé de répartition** La contribution des membres adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata : de la surface de bassin versant de la Dronne pour moitié, et de la population de chaque membre adhérent pour moitié. La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie territoriale du membre situé dans le bassin versant de la Dronne. Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du syndicat lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'un membre au syndicat et de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le Comité Syndical lors de sa réunion du 29/03/2021 (n° 10/2021), a décidé, vu l'élargissement du champ de compétences et les nouvelles introduites par la loi GEMAPI et vu les évolutions statutaires et leurs conséquences sur les surfaces de bassins versant, le nombre de collectivités adhérentes, les linéaires de berges, les linéaires de cours d'eau, le nombre d'habitants et le personnel et vu les programmes de travaux et les actions déjà engagées, **de fixer à 220 000 € par an le montant des contributions financières des membres adhérents au syndicat pour 2021 à répartir au regard des critères statutaires.**

A noter : les 3 années précédentes (2018, 2019 et 2020), la contribution des collectivités adhérentes était de 200 000 €. Cette augmentation de 10 % ne permet de compenser que 40% de la perte de subventions publiques sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Contribution des EPCI FP des membres en 2021 :

	Dept.	Population totale 2018 INSEE en vigueur au 1er janvier 2021	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2021 220 000 € / (% A +% B)/2
CDC Lavalette Tude Dronne									124 594 €
Aubeterre-sur-Dronne	16	364	100	364	1,45	238	0,363	0,91	
Bardenac	16	232	86,34	200	0,80	692	1,052	0,93	
Bazac	16	146	100,00	146	0,58	491	0,748	0,67	
Bellon	16	153	100,00	153	0,61	914	1,391	1,00	
Boisé la Tude (Commune nouvelle) (Fusion de 3 communes)	16	691	69,21	478	1,91	2441	3,714	2,81	
Bonnes	16	399	100,00	399	1,59	1475	2,245	1,92	
Bors	16	260	100,00	260	1,04	1615	2,457	1,75	
Brie-sous-Chalais	16	156	100,00	156	0,62	1038	1,580	1,10	
Chadurie	16	518	0,07	0	0,00	1	0,002	0,00	
Chalais	16	1799	100,00	1799	7,18	1765	2,685	4,93	
Châtignac	16	175	88,87	156	0,62	868	1,320	0,97	
Courageac	16	182	98,85	180	0,72	1831	2,787	1,75	
Courlac	16	58	100,00	58	0,23	661	1,006	0,62	
Curac	16	126	100,00	126	0,50	493	0,750	0,63	
Gurat	16	181	3,49	6	0,03	56	0,085	0,06	
Juignac	16	406	99,83	405	1,62	2416	3,676	2,65	
Laprade	16	253	100,00	253	1,01	1035	1,575	1,29	
Les Essards	16	197	100,00	197	0,79	905	1,377	1,08	
Médillac	16	162	100,00	162	0,65	587	0,894	0,77	
Montboyer	16	338	100,00	338	1,35	2670	4,062	2,71	
Montignac-le-Coq	16	139	99,49	138	0,55	1019	1,551	1,05	
Montmoreau (Commune nouvelle) (Fusion de 5 communes)	16	2675	95,60	2557	10,20	6213	9,454	9,83	
Nabinaud	16	100	100,00	100	0,40	593	0,902	0,65	
Nonac	16	279	1,27	4	0,01	27	0,041	0,03	
Orival	16	156	100,00	156	0,62	547	0,832	0,73	
Palluau	16	232	0,85	2	0,01	7	0,011	0,01	
Pillac	16	276	100,00	276	1,10	1958	2,979	2,04	
Poullignac	16	89	0,87	1	0,00	8	0,012	0,01	
Rieux-Martin	16	232	100,00	232	0,93	1464	2,227	1,58	
Ronsenac	16	578	22,12	128	0,51	588	0,895	0,70	
Rouffiac	16	121	100,00	121	0,48	981	1,492	0,99	
Saint-Laurent-des-Combes	16	93	100,00	93	0,37	770	1,172	0,77	
Saint-Martial	16	131	98,60	129	0,52	918	1,396	0,96	
Saint-Avit	16	210	100,00	210	0,84	367	0,558	0,70	
Saint-Quentin-de-Chalais	16	258	100,00	258	1,03	1244	1,893	1,46	
Saint-Romain	16	524	100,00	524	2,09	2293	3,489	2,79	
Saint-Séverin	16	804	53,87	433	1,73	809	1,230	1,48	
Salles-Lavalette	16	351	5,34	19	0,07	109	0,166	0,12	
Vviers	16	526	79,91	420	1,68	1817	2,765	2,22	
Total		14570		11638	46,43	43925	66,836	56,63	
Communauté d'agglomération du Libournais									58 078 €
Chamadelle	33	745	99,91	744	2,97	1534	2,33	2,65	
Coutras	33	8717	48,25	4206	16,78	1628	2,48	9,63	
Lagorce	33	1681	15,30	257	1,03	432	0,66	0,84	
Le Fieu	33	518	39,28	203	0,81	574	0,87	0,84	
Les Églisottes-et-Chalaires	33	2253	99,98	2253	8,99	1729	2,63	5,81	
Les Peintures	33	1612	100,00	1612	6,43	1315	2,00	4,22	
Saint-Christophe-de-Double	33	697	58,26	406	1,62	2103	3,20	2,41	
Total		16223		9681	38,63	9314	14,17	26,40	
CDC de Haute Saintonge									33 183 €
Boscammant	17	379	95,91	363	1,45	1348	2,05	1,75	
La Barde	17	502	100,00	502	2,00	2131	3,24	2,62	
La Clotte	17	720	0,87	6	0,02	16	0,02	0,02	
Le Fouilloux	17	784	3,58	28	0,11	106	0,16	0,14	
La Genétouze	17	238	83,22	198	0,79	3085	4,69	2,74	
Saint-Aigulin	17	1942	100,00	1942	7,75	2842	4,32	6,04	
Saint-Martin-de-Coux	17	478	82,42	394	1,57	1294	1,97	1,77	
Total		5043		3434	13,70	10822	16,47	15,08	
CDC des 4B									4 145 €
Brossac	16	483	46,09	223	0,89	1008	1,53	1,21	
Pérignac	16	482	0,93	5	0,02	24	0,04	0,03	
Saint-Félix	16	110	75,32	83	0,33	610	0,93	0,63	
Sainte-Souline	16	121	0,42	1	0,00	3	0,00	0,00	
Sauvignac	16	106	1,14	1	0,00	13	0,02	0,01	
Total		1302		312	1,24	1659	2,52	1,88	
Total		37138		25065	100,00	65721	100,00	100,00	220 000 €

016-2000-09-05-002-2015-001-2022-407-DE
 Reçu de
 Public

Rappel Révision janvier 2018 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI : Depuis le 01/01/18 la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes mais elle est transférée automatiquement aux EPCI dont elles font partie. **Il n'y a plus de contributions communales depuis 2018.** Ces contributions communales sont remplacées par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, mise en place par les EPCI à fiscalité propre. Cette taxe GEMAPI est facultative, pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre, plafonnée, à 40 € par habitant par EPCI et par an, le produit est affecté à un budget annexe spécial et la taxe devait être créée par délibération de l'EPCI FP avant le 15/02/18 (pour mise en œuvre en 2018) et au 01/10/19 pour 2020. Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur ces 4 taxes proportionnellement aux recettes de chacune d'elles. Afin de donner de la lisibilité sur la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, les élus avaient souhaités figer à 200 000 € les demandes de contributions aux 4 membres sur les années 2018, 2019 et 2020. Un point a été fait à l'issu de cette période de trois ans.

Dans le DOB de l'année dernière, un débat sur ce sujet a eu lieu, après les élections de 2020, afin de corrélér les besoins financiers et les ressources actuelles du syndicat. Vu le constat des baisses de subventions publiques pour les travaux et pour les postes, il était nécessaire de revoir le montant des contributions des membres pour l'exercice 2021. La contribution des collectivités membres a donc augmenté de 10 %, soit 220 000 € en 2021. A voir si cela sera suffisant pour les années à venir... Aux vues de la situation actuelle et des analyses financières faites, il est proposé, pour l'année 2022 de maintenir ce montant à 220 000 €. La réalisation du DOB l'année prochaine permettra de savoir si la situation financière du syndicat a évoluée et si la contribution des membres devra être ou non réévaluée.

5°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / Etudes / Programme Pluriannuel de Travaux (PPG)

Programme Pluriannuel de Gestion de la Tude et de la Dronne charentaise, 2018-2027 :

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un PPG partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat. Ce programme est réalisé en **10 tranches**, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve, la restauration hydromorphologique, la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins. Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à 2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation prévisionnelle du programme au travers de 2,5 ETP de technicien. Ce programme, qui engage le syndicat de 2018 à 2027, fait l'objet de demandes de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs. Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/15 (délib. n° 470). Ce programme a été lancé partiellement depuis août 2016 sur deux années de transitions, via un dossier de déclaration d'intérêt général dites **WARSMANN le temps de l'instruction des dossiers réglementaires complets en septembre 2018.**

L'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général de ce programme s'est déroulée du 24/05 au 25/06/19. **Vu les avis favorables du Commissaire Enquêteur, de la DDT et de l'AFB, Mme la Préfète de la Charente a signé notre arrêté de DIG le 05/09/19.** C'est l'arrêté n° 16-2019-09-05-002 portant déclaration d'intérêt général du PPG 09/2018-09/2027 des cours d'eau de la Tude et Dronne charentaise et de leurs affluents pour 10 ans.

Tableau synthétique des actions prévues dans le PPG Tude et Dronne 16

En 2022, la 4^{ème} et la 5^{ème} tranche de travaux seront finalisées. Un bilan intermédiaire sera fait en fin 2022 sur les aspects techniques et financiers. La 6^{ème} tranche débutera en 2023.

	Montant H.T.	Récupération des coûts	Reste à charge SABV DA		
			40%	30%	20%
A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique					
A1- Traitement sélectif de la ripisylve	650 000		260 000	195 000	130 000
A2- Restauration hydromorphologique	300 000		120 000	90 000	60 000
<i>Sous total A</i>	<i>950 000</i>	<i>-</i>	<i>380 000</i>	<i>285 000</i>	<i>190 000</i>
B - Continuité écologique					
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9)	565 000	0	160 000	120 000	80 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25)	200 000	0	80 000	60 000	40 000
<i>Sous total B</i>	<i>765 000</i>		<i>240 000</i>	<i>180 000</i>	<i>120 000</i>
C- Autres actions					
C1- Restauration d'annexes hydrauliques	50 000		20 000	15 000	10 000
C2- Traitement sélectif des embâcles	30 000		12 000	9 000	6 000
C3- Traitement de la Jussie	80 000		32 000	24 000	16 000
C4- Communication et sensibilisation	30 000		12 000	9 000	6 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur	40 000		16 000	12 000	8 000
C6- Actions de soutien d'étiage	40 000		16 000	12 000	8 000
C7- Piégeage ragondin	40 000		16 000	12 000	8 000
C8- Etude spécifique retenue Aubeterre	20 000		8 000	6 000	4 000
<i>Sous total C</i>	<i>330 000</i>		<i>132 000</i>	<i>99 000</i>	<i>66 000</i>
<i>Sous total A+B+C</i>	<i>2 045 000</i>		<i>752 000</i>	<i>564 000</i>	<i>376 000</i>
D-Fonctionnement du SIAH					
2,5 ETP et frais de fonctionnement	1 200 000		480 000	360 000	240 000
Total du projet de PPG pour 10 ans	3 245 000		1 232 000	924 000	616 000
Par an	324 500		123 200	92 400	61 600

Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval de 2019 à 2025 :

Depuis 2017, de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études ARTELIA a été missionné en décembre 2016 pour réaliser ce projet de PPG (montant de l'étude : 29 940 € TTC), sur le bassin versant de la Dronne aval : 8 cours d'eau, 90.9 km, 12 communes et 2 départements (17 et 33).

Neuf actions principales ont été retenues pour le PPG : restauration de la continuité écologique, amélioration des connaissances des zones humides, restauration hydromorphologique, gestion de la ripisylve, enlèvement des déchets, gestion des espèces exotiques envahissantes, aménagement d'accès pour la mise à l'eau sur la Dronne, communication et animation territoriale. Ces 9 actions répondent directement aux objectifs opérationnels hiérarchisés suite au COPIL du 13/12/2017 : restaurer la continuité écologique, délimiter et conserver les zones humides, assurer la pérennité écologique de la ripisylve, réduire les sources de pollution diffuses et macrodéchets et réguler les espèces plantées et invasives. Ces 9 actions, constituant le PPG pour un total de 810 000 € HT, ont été programmées sur 6 ans. Elles ont été présentées et validées lors du comité de pilotage de l'action, le 05/07/2018.

Ce programme, qui engageait initialement le syndicat de 2019 à 2025, fait l'objet de demande de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs.

Il a été approuvé par le Comité Syndical lors de la réunion du 18/07/2018 (délib.n° 34/2018).

Dans l'attente du déroulement de l'enquête publique et de la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG), une DIG WARSMANN, conjointement signée des Préfets du dép. 17 et dép. 33 en date du 04/2019, permet la réalisation d'actions des 2 premières tranches de travaux, le temps de l'instruction des dossiers réglementaires complets. Une demande de prolongation a été faite en octobre 2021 et prend fin en décembre 2022.

A partir du 1^{er} janvier 2023, le syndicat n'a plus d'outils réglementaires pour intervenir sur le secteur concerné.

Etat d'avancement de la DIG sur la Dronne aval : engagée en début 2017, notre étude globale de bassin versant de la Dronne sur les départements 17 et 33 s'est déroulée sur 2 ans. Cette étude est le préalable nécessaire à la mise en place du PPG sur la Dronne aval. Le programme de travaux a été validé par les élus en juillet 2019. Nous avons déposé notre dossier en septembre 2019 à la DDTM 33 pour instruction réglementaire. Ce programme doit faire l'objet d'une DIG, soumise à enquête publique. Nous avons reçu par les services de la Préfecture 33, le 18/08/20, l'avis considérant le dossier de DIG complet et régulier. Nous avons suivi les règles de fonctionnement dictées par la DDTM 33 pour la procédure d'enquête publique.

Le Syndicat a donc adressé un courrier au TA de Bordeaux le 16/11/20 demandant la désignation d'un commissaire enquêteur. Une semaine plus tard, nous avons reçu un mail du TA de Bordeaux, nous spécifiant "*...le siège social de votre syndicat étant situé en Charente, il vous appartient de saisir le TA de Poitiers, territorialement compétent pour cette désignation*".

Malgré une incompréhension certaine, nous avons donc saisi le TA de Poitiers le 23/11/20. Sans réponse nous avons contacté mi-décembre 2020, le secrétariat de la Présidente enquêtes publiques du TA de Poitiers (Mme Chan), qui nous a demandé de patienter en attendant qu'elle obtienne confirmation des services instructeurs du 17, département juridiquement compétent pour organiser l'enquête publique. Le 16/12/20, Mme Chan a envoyé un mail à la DDTM 17 afin d'avoir plus de précisions.

Sans réponse au 19/01/21, elle le relance à nouveau, mais sans aucune réponse à ce jour. Enfin, le Président du syndicat dubitatif devant cette situation a décidé d'alerter par courrier du 22/03/21, la Préfète de la Région afin d'éclaircir ce dossier. Sans réponse, le Président a contacté la Préfète de la Charente en octobre 2021. Les services de la Préfecture 16 nous ont répondu début novembre et informé que l'article L123-3 du code de l'environnement dit : "*Lorsque l'enquête publique porte sur le projet, plan, programme ou autre document de planification d'une collectivité territoriale, d'un EPCI ou d'un des établissements publics qui leur sont rattachés, elle est ouverte par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Toutefois, lorsque l'enquête est préalable à une déclaration d'utilité publique, la décision d'ouverture est prise par l'autorité de l'Etat compétente pour déclarer l'utilité publique.*"

A leur sens, une DIG est similaire à une déclaration d'utilité publique. Donc, l'ouverture de l'enquête publique revient aux services de l'Etat (la Préfecture 33 ou la DDTM 33). Si l'autorité de l'Etat est compétente pour ce dossier alors, le TA compétent pour nommer le commissaire enquêteur est celui qui dépend de la localisation majeure du projet. Le siège social du pétitionnaire n'est pas concerné. Malgré leurs différentes interventions et explications, les services de la Gironde considèrent que cette enquête doit être portée par le SABV. **A ce jour, les services l'Etat (16/33) ne sont pas d'accord sur la procédure à suivre...**

Le dossier est donc toujours bloqué.

AR Prefecture Tableau synthétique des actions prévues dans le PPG Dronne aval

016 200 95295 Reçu le 03/2022 Publié le 03/2022		20220215-D01_2022_1502-DE FICHE ACTIONS	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	COUT (€ HT)	COUT TOTAL (€ HT)
Restauration de la continuité écologique (B1)	Retablir la continuité écologique sur les ouvrages à l'aval esquisse par ouvrages OH 1, 2, 3, 4, 5, 10, 9, 8				OH 10 + 11 + 8 13000	OH 1 + 3 48000	OH 2 52145	OH 4 + 5 5400	118545	124 545 €
	Suivi piscicole	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000		
Amélioration connaissances des zones humides (C6)	Réaliser une étude / zones humides dans le lit majeur des affluents			10000	10000	10000			30000	30 000 €
	Mettre en place des conventions de gestions avec les propriétaires									
	Maitrise foncière si opportun de zones relevant d'un intérêt stratégique et mettre en place des PPG									
(A2) Restauration hydromorphologique					14000	3500	12500		30000	30 000 €
Gestion ripisylve (A1 et C2)	Entretien courant raisonné de la ripisylve : abattage des espèces non adaptées et envahissantes, remplacement par des espèces adaptées	90272	107363	38165	51117	50427	25611	362955	392 955 €	
	Protéger les ouvrages publics susceptibles d'être endommagés par des bois morts/embâcles et les arbres instables ou dépérissants	5000	5000	5000	5000	5000	5000	30000		
	Convention de régénération / reconstitution de ripisylve									
Enlèvement des déchets (C7)		1600	3100	3100	3100	7600	1600	20100	20 100 €	
Gestion espèces exotiques envahissantes (C3 a, b et c)	Lutter contre la prolifération de l'Erable Négundo		1200	1200	1200	1200	1200	6000	50 400 €	
	Lutter contre la Jussie en lit mineur de la Dronne		6000	6000	6000	6000	6000	30000		
	Communication, appui technique et suivi pour fédérer la gestion du Ragondin (EC6)	2400	2400	2400	2400	2400	2400	14400		
(C8) Créer et /ou pérenniser des accès à la Dronne pour réaliser les différentes interventions et de suivis		12500		12500	5000			30000	30 000 €	
Communication C4	Communiquer : valeur des zones humides et services rendus	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	6 000 €	
	Communiquer auprès des riverains sur les bonnes pratiques de gestion de la ripisylve y compris des espèces adaptées et espèces envahissantes									
	Com., sensibiliser et superviser la mise en place de clôtures et abreuvement / bétail									
	Ne pas implanter de nouveaux enjeux en lit majeur (adapter les PLU)									
	Homogénéiser la réglementation / risque inondation : mise à jour PPRi sur les communes du 33 et en doter les communes du 17									
Evaluer l'opportunité de protéger les enjeux exposés à l'érosion ou de les déplacer										
Animation territoriale - technicien de rivière		21000	21000	21000	21000	21000	21000	126000	126 000 €	
TOTAL									810 000,00 €	

Coût prévisionnel du PPG CE : 810 000 € HT sur 6 ans, dont 126 000 € de frais d'animation.

Coût des travaux : 684 000 € HT sur 6 ans, soit environ 114 000 € HT par an + 21 000 € d'animation : financement à environ 65 %, soit un **reste à charge** estimé à **environ 30 000 € par an + 7 400 €** de remboursement d'emprunt pour l'acquisition du site de Reyraud pour ce secteur de la Dronne aval. **En 2022, la tranche B des travaux sera finalisée. La tranche C débutera en 2023 si le dossier se débloque avant...**

6°) INVESTISSEMENTS en cours et prévus pour 2022

ETUDES pour Programme Pluriannuels de Gestion Cours d'Eau

Etude globale de bassin versant pour le PPG de la Dronne aval : OP 143 / opération lancée en avril 2016, début de l'étude janvier 2017, validé en 07/2018 – instruction en cours depuis 09/2019

Délibération du Comité Syndical en date du 19/12/2016 (n° 35/2016).

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux.

Subventions : l'Agence de l'Eau et Départements 17 et 33 acquises et pour partie versées.

Etat d'avancement : **En cours d'instruction réglementaire à la DDT et Préfectures 17/33, reste la phase n° 6** (accompagnement durant l'enquête publique) **de l'étude à payer, après validation de la DIG. Faire demande de solde une fois la phase 6, dernière facture, payées.**

(Certaines subventions vont devenir caduques malgré les demandes de prolongation de délais...)

OP 143 - Etude pour le PPG de la Dronne					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2021
Etude / ARTELIA	30 000.00 €	23 090.00 €	Agence de l'Eau	18 436 €	5 999.70 €
+ frais liés à l'étude	3 333.33 €		Département 17	4 340 €	2 170.00 €
			Département 33	3 888.80 €	2 332.80 €
			Autofinancement (20%)	6 668.53 €	
TOTAL dépenses en HT	33 333.33 €	23 090.00 €	TOTAL recettes	33 333.33 €	10 502.50 €

« Tranche 2 » : OP 145 / Travaux de Juillet 2017 à Mai 2020, finalisé

Délibération du Comité Syndical n° 34/2016 du 19/12/2016

Subventions : du Département 16, de la Région et de l'Agence de l'Eau acquises et versées en totalité.

Etat d'avancement : Travaux finalisés

OP 145 – PPG TR 2 – année 2017					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2021
Ripisylve	65 449 €	60 424.90 €	Département 16	21 867 €	21 866.42 €
Restauration hydro.	25 366 €	26 211.51 €	Agence de l'Eau A G	65 000 €	63 763.99 €
Continuité (hors liste 2)	10 000 €	9 485,00 €	Région Nouvelle Aqu.	7 273.20 €	7 273 €
Embâcles	3 000 €	7 895.00 €	Autofinancement (20 %)	26 975 €	25 130.20 €
Jussie	8 000 €	9 054.60 €			
Abreuvement	5 000 €	0 €			
Ragondins	4 300 €	2 600.00 €			
Communication	0 €	2 332.60 €			
TOTAL dépenses en HT	121 115 €	118 033.61 €	TOTAL recettes	121 115 €	118 033.61 €

« Tranche 3 » (2018/2020) : OP 148 / Travaux de Juillet 2018 à juillet 2020, finalisé

Délibération du Comité Syndical n° 30/2017 du 19/12/2017

Subventions : du Département 16, de la Région et de l'Agence de l'Eau acquises et versées en totalité

Etat d'avancement : Travaux finalisés

OP 148 – PPG TR 3 – année 2018					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements prévisionnel	Réalisé au 31/12/2021
Ripisylve	139 317.60 €	134 750.12 €	Département 16	34 063.52 €	33 540.02 €
Continuité écologique	20 000.00 €	23 335.00 €	AEAG (lot 1 ripisylve)	69 184.00 €	67 462.00 €
Embâcles	3 000.00 €	3 000.00 €	Agence de l'Eau (lot 2)	22 985.00 €	22 985.00 €
Jussie	8 000.00 €	9 600.00 €	Agence de l'Eau (B2)	6 500.00 €	6 500.00 €
Ragondins	8 600.00 €	5 200.00 €	Région Nouvelle Aqu.	3 200.00 €	3 200.00 €
			Autofinancement (24%)	42 985,08	42 197.37€
TOTAL dépenses en HT	178 917.60 €	175 885.12 €	TOTAL recettes	178 917.60 €	175 885.12 €

« Tranche 4 » (2019/2021) : OP 149 / Travaux de Juillet 2019 à juillet 2022, à finaliser

Particularité depuis 2019 pour l'AEAG : les dossiers de demande de subventions doivent être déposés après les marchés publics et l'acceptation des offres par le Président ce qui complexifie et rallonge les délais d'instructions et donc de mise en œuvre d'actions....

Délibération du Comité Syndical n° 46/2018 au 05/12/2018

Subventions : Agence de l'Eau (3 conventions différentes), Région et Département 16 (4 conventions différentes) acquises et versées pour partie.

Etat d'avancement : Travaux en cours, il reste à régler l'acquisition de parcelles à Gentillaud, pour la restauration de la continuité écologique du site (dans l'attente d'un rdv chez le Notaire pour la signature de l'acte). Les subventions sont toutes acquises et des acomptes sont en cours de versement.

Les soldes des subventions seront demandés dès le règlement des dernières factures.

OP 149 – PPG TR 4 – année 2019					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2021
Ripisylve	110 036.76 €	97 290.90 €	AEAG, dossier complet	45 049.44 €	13 514.76 €
Restauration hydro.	29 000.00 €	30 520.75 €	AEAG, lot 2 ripi.	20 474.00 €	
Continuité éco.	25 000.00 €	12 555.00 €	AEAG continuité éco.	12 000.00 €	3 600.00 €
Embâcles	3 000.00 €	3 300.00 €	Département 16	12 061.00 €	
Jussie	8 000.00 €	9 600.00 €	Région Nouvelle Aquit.	4 839.00 €	
Ragondins	8 600.00 €	2 600.00 €	Autofinancement	93 213.32 €	
Accès à la Dronne	4 000.00 €	4 586.29 €	(49.68 %)		
TOTAL dépenses en HT	187 636.76 €	160 452.94 €	TOTAL recettes	187 636.76 €	17 114.76 € €

AR Prefecture

016-200079259-20220219-D01-2022-1502-DE

Reçu
Publié le 07/03/2022

« Tranche 5 » (2021/2022/2023) ; OP 154 / Travaux de mai 2021 à décembre 2022, à finaliser

Délibération du Comité Syndical n° 25/2020, 26/2020, 27/2020, 28/2020 et 29/2020 du 23/11/2020

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16, acquises et versées pour partie.

Etat d'avancement : Début des travaux à l'automne 2021 par l'entretien de la ripisylve (sur la Tude). Il reste des travaux d'arrachage de la jussie, prévus dans l'été 2022, d'entretien de la ripisylve (sur la Tude), qui seront réalisés à l'automne 2022 et d'enlèvement d'embâcles toute l'année. Les subventions sont toutes acquises et des acomptes sont en cours de versement.

Les soldes des subventions seront demandés dès le règlement des dernières factures en fin 2022.

OP 154 – PPG TR 5 – année 2021

Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2021
Ripisylve	42 400.00 €	30 340.00 €	AEAG (partie Tude)	31 200.00 €	9 360.00 €
Restaurat° hydro.	10 000.00 €	9 561.75 €	AEAG (partie Dronne)	6 000.00 €	4 200.00 €
Embâcles	10 000.00 €	0 €	Région Nouvelle Aquit.	1 000.00 €	
Jussie	8 000.00 €	4 800.00 €	Département 16	3 080.00 €	
Accès Dronne	5 400.00 €	3 561.81 €	Autofinancement (45.50 %)	34 520.00 €	
TOTAL dépenses en HT	75 800.00 €	48 263.56 €	TOTAL recettes	75 800.00 €	13 560.00 €

L'action B1 : continuité écologique liste 2 Tude, de cette 5° tranche de travaux, a fait l'objet de dossiers individuels, car la vitesse d'avancement pour la réalisation de cette action est différente des autres actions.

Chaque ouvrage a fait l'objet d'une délibération et d'un dossier de demande de subvention individuel. Les études pour les 4 ouvrages ont été lancées avec le bureau ECOGEA en décembre 2021. Aucune facture n'a encore été payée. Les demandes d'acompte des subventions seront faites dès règlement de la première facture.

PPG TR 5 – année 2021 – Continuité écologique, action B1

N° OP	Dépenses	Prévisionnel HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes TTC	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2021
155	Continuité écologique Ouvrage de Pirouat OP 14	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	0 €
				RNA	2 032 €	0 €
				CD 16	3 011 €	0 €
156	Continuité écologique Ouvrage de Velgord OP 13	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	0 €
				RNA	2 032 €	0 €
				CD 16	2 741 €	0 €
157	Continuité écologique Ouvrage de La Tannerie OP 11	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	0 €
				RNA	2 032 €	0 €
				CD 16	3 061 €	0 €
158	Continuité écologique Ouvrage de Céron ODAF 4	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	0 €
				RNA	2 032 €	0 €
				CD 16	3 059 €	0 €
				Autofinancement (20 %)	20 000 €	0 €
TOTAL dépenses en HT		100 000 €	0 €	TOTAL recettes	100 000 €	0 €

Programme Pluriannuel de Gestion : Dronne aval

« Tranche A » (2019/2020) : OP 151 / travaux finalisés, reste à percevoir le solde des subventions

Délibération : du Comité Syndical n° 57/2018 du 05/12/18

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Départements 17 et 33, acquises et versées pour partie. Bilan pour les demandes de solde envoyés le 06/05/2021. En attente du versement du solde.

Etat d'avancement : Travaux finalisés, toutes les factures ont été réglées.

En attente du versement des soldes de subventions. Il reste à ce jour, à percevoir **34 218.16 €** :

- 8 753.36 € de l'Agence de l'Eau (lot 2 de ripisylve), demande de solde envoyée le 06/05/2021,
- 25 464.80 € du CD 33, subvention proratisée par rapport aux dépenses réelles (35 % inférieures aux prévisions), demande de solde envoyée le 06/05/2021.

OP 151 – PPG CE TRANCHE A – années 2019 / 2020

Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements acquis	Financements proratisé / dépenses réelles	Réalisé au 31/12/2021
Ripisylve	90 272 €	56 937 €	Département 33	38 748.80 €	25 464.80 €	0 €
Embâcles	5 000 €	5 125 €	Agence de l'Eau	26 244.80 €	25 428.40 €	16 675.04 €
Déchets	1 600 €	1 600 €	Région Nouvelle Aquit.	0 €	0 €	0 €
Ragondins	2 400 €	0 €	Autofinancement	34 278.40 € (34.52 %)	12 768.80 € (20 %)	
TOTAL en HT	99 272 €	63 662 €	TOTAL recettes	99 272.00 €	63 662.00 €	16 675.04 €

« Tranche B (2021) de l'OP 159 / Travaux de mai 2021 à décembre 2022 à finaliser

016- Délibération du Comité Syndical n° 30/2020 du 23/11/2020

Reçu Subventions : Agence de l'Eau, Région et Départements 17 et 33, acquises et versées pour partie.

Publié le 03/03/2022

Etat d'avancement : Début des travaux à l'automne 2021 : entretien de la ripisylve : lot n° 1. Il reste des travaux d'arrachage de la jussie et d'enlèvement des déchets, prévus dans l'été 2022, d'entretien de la ripisylve lot n° 2), qui seront réalisés à l'automne 2022 et d'enlèvement d'embâcles toute l'année. Les demandes d'acomptes des subventions ont été demandées le 01/10/21, en attente de versement pour le CD33.

Faire les demandes de solde lorsque toutes les factures auront été payées, fin 2022.

OP 159 – PPG CE TRANCHE B – année 2021					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2021
Ripisylve	92 210.04 €	38 270.40 €	Agence de l'Eau Adour G.	41 917.00 €	12 575.10 €
Embâcles	5 000.00 €	0 €	Département 33	33 517.00 €	0 €
Jussie	5 000.00 €	0 €	Département 17	7 800.00 €	0 €
Déchets	2 583.33 €	0 €	Autofinancement (20.56 %)	21 559.73 €	0 €
TOTAL en HT	104 793.73 €	38 270.40 €	TOTAL recettes	104 793.73 €	12 575.10 €

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Continuité écologique de 3 ouvrages en liste 2 : OP 146 / finalisé

Délibérations du Comité Syndical, n° 46/2016 du 19/12/16 + n° 29/2017 du 19/12/2017

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux

Subventions : AEAG, Région et CD16 acquises et soldés. Taux de subventions final de l'opération : **80 % du HT**

Etat d'avancement : **Etudes et travaux finalisés. Subventions soldées.**

OP 146 – continuité écologique						
OP 10 (barrage de Bosseau) + OP 15 (barrage du Bertaud) + OP 18 (barrage de Pavillon)						
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements prévisionnels	Réalisé au 31/12/2021	
OP 18 Barrage Pavillon	Etude +MO	19 370.00 €	18 334.20 €	Agence de l'Eau A. G.	55 643.17 €	55 490.95 €
	Foncier	5 786.00 €	4 256.27 €	CD 16, OP 18 / TR 1 PPG	12 089 €	12 089 €
	Travaux	64 500.00 €	69 000.00 €	Région Nouvelle Aqu.	5 852.20 €	5 852.20 €
	Divers	46.67 €	200.00 €			
	Total en HT	89 702.67 €	91 790.47 €	Total :		73 432.15 €
OP 15 Barrage du Bertaud	Etude +MO	19 370.00 €	18 980.20 €	Agence de l'Eau A. G.	39 300.42 €	28 342.64 €
	Foncier	3 313.07 €	408.77 €	Département 16	11 245.95 €	11 245.95 €
	Travaux	33 500.00 €	36 925.44 €	Région Nouvelle Aqu	5 622.97 €	5 622.97 €
	Divers	46.67 €	200.00 €			
	Total en HT	56 229.74 €	56 514.44 €	Total :		45 211.56 €
OP 10 Barrage de Bosseau	Etude +MO	19 370.00 €	9 057.60 €	Agence de l'Eau A. G.	60 556.67 €	48 805 €
	Foncier	3 886.00 €	1 910.27 €	Département 16	15 960.53 €	15 960.53 €
	Travaux	56 500.00 €	79 965.00 €	Région Nouvelle Aqu	7 980.27 €	7 980.27 €
	Divers	46.67 €				
	Total en HT	79 802.67 €	90 932.87 €	Total :		72 745.80 €
TOTAL dépenses en HT		239 237.78 €	TOTAL recettes	79.99%	191 389.51	

Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1, études : OP 152 / études débutées en 2020, finalisation en 2023

Délibération du Comité Syndical, n° 07/2019 du 19/03/2019

Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31)

Subventions : 80 %, de la Région, du Département 16 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, acquises.

Une partie des acomptes a été versée (Agence de l'Eau et Région).

Etat d'avancement : Finalisation des études avec ECOGEA début 2022 (études en cours depuis 2020).

OP 152 – Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1 : études					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2021
Etudes / projets :			Agence de l'Eau A G	15 000 €	4 500 €
OP 1, Vanne du canal de Montmoreau	30 000 €	0 €	Région Nouvelle Aquit.	3 192 €	3 000 €
OD 2, Barrage du Grand Pas			Département 16	5 808 €	-
OP 2, Barrage du Pont			Autofinancement (20 %)	6000 €	
OD 3, Barrage moulin du Faure					
TOTAL dépenses en HT	30 000 €		TOTAL recettes	30 000 €	7 500 €

Continuité écologique des ouvrages de Grand Pas (OD 2) et du canal (OP 1) en liste 1, travaux : OP 160 / début des travaux prévus en 2022

Délibération à prendre

Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31)

Subventions : à déposer en mars 2022

Etat d'avancement : Finalisation des études avec le BE ECOGEA en janvier 2022, lancement du marché pour les travaux en février 2022 pour une réalisation dans le 2^e semestre 2022.

Suite aux choix de l'entreprise et avec le montant des travaux, les dossiers de subventions seront déposés auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'Eau courant mars 2022, (taux de subvention prévu : 80 %).

OP 160 – Continuité écologique des ouvrages de Grand Pas (OD 2) et du Canal (OP 1) - travaux					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT		Recettes HT	Financements à demander	
Travaux + divers et imprévus	90 000 €		Agence de l'Eau AG	50 000 €	
Achat terrains	0 €		Région Nouvelle Aquitaine	5 000 €	
			CD 16	15 000 €	
Frais d'études (MOE)	10 000 €		Autofinancement (30 %)	30 000 €	
TOTAL dépenses en HT	100 000 €		TOTAL recettes	100 000 €	

Continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP 2) en liste 1, travaux : OP 161 / début des travaux en 2022

Délibération : à prendre

Subventions : à déposer en mars 2022

Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31)

Etat d'avancement : Finalisation de l'étude avec le BE ECOGEA en janvier 2022, lancement du marché pour les travaux en février 2022 pour une réalisation dans le 2^e semestre 2022.

Suite aux choix de l'entreprise et avec le montant des travaux, les dossiers de subventions seront déposés auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'Eau courant mars 2022, (taux de subvention prévu : 80 %).

OP 161 – Continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP 2) - travaux					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/21	Recettes HT	Financements à demander	Réalisé au 31/12/2021
Travaux+ divers et imprévus	100 000 €		Agence de l'Eau AG	50 000 €	
Frais d'études (MOE)	18 000 €		Région Nouvelle Aquitaine	10 000 €	
Achat terrains	0 €		CD 16	22 600€	
			Autofinancement (30 %)	35 400 €	
TOTAL dépenses en HT	118 000 €		TOTAL recettes	118 000 €	

Prévention des risques inondations**Etudes station de débits sur la Tude / PAPI Dordogne travaux : OP 153 / travaux en cours, finalisation en 2022**

Délibération : n° 25/2018 du 27/03/2018

Bureau d'études : Alert'Eau de Bergerac

Subventions : dossier déposé à la DDT en octobre 2021 (montant escompté : 50 % du TTC)

Etat d'avancement : Projet : mise en place de 3 stations de débits. Aujourd'hui ont été installés : les 2 capteurs pluviométriques et 1 station hydrométrique. Les deux vont être installées prochainement.

OP 153 – Etudes et stations de débits du la Tude / PAPI Dordogne					
Dépenses TTC	Prévisionne l en HT	Payé TTC au 31/12/21	Recettes TTC	Financement s à demander	Réalisé au 31/12/2021
Viveronne (capteur pluvio., station hydro., tarage, études et modélisation hydro.)	9 120 €		Etat (50 % du TTC)	15 120 €	
Tude amont et médiane (2 capteurs pluvio., 2 stations hydro., 2 tarages, 2 études et 2 modélisations hydro.)	21 120 €		Autofinancement (50 % du TTC)	15 120 €	
TOTAL dépenses en HT	30 240 €		TOTAL recette	30 240 €	

Accompagnement pour des collectivités locales (communes, CDC, Syndicats) et des particuliers.

Ouvrage	Lieu	Propriétaire	Etudes	Assistance technique et adm.	Solution retenue par le maître d'ouvrage	Coût total de l'opération	sub	Réalisation
Barrage de Coutras Liste 2	Dronne - Coutras	Commune de Coutras	BE / Epidor / SABV DA	SABV DA	Rivière de contournement mixte en rive droite 295 m	1 600 000 € HT	80 %	2020/2021 Finalisé
Moulin de Reyraud	Dronne Les Eglisottes/ La Barde	SABV DA	Epidor / SABV DA	SABV DA	Rachat du site	180 000 € TTC	80 %	Déc 2019 Finalisé
Moulin de Reyraud	Dronne Les Eglisottes/ La Barde	SABV DA	EPIDOR	SABV DA	Etude préalable à la restauration du site	50 000 € TTC	100 %	2020/2021/2022 En cours
Barrage d'Aubeterre Liste 2	Dronne - Aubeterre	Commune d'Aubeterre	BE / EPIDOR	SABV DA	Rivière contour. mixte en rive droite 90 m	460 000 € TTC	60 à 80 %	2022/2023 En cours
Barrage de Poltrot Liste 2	Dronne Nabinaud	CDC Lavalette Tude Dronne	BE / EPIDOR	SABV DA	Rivière contour. par reconnexion d'un astier en rive gauche + passe mixte : poissons/ canoës	526 000 € TTC	Entre 60 % et 70 %	Eté/Automne 2021 Finalisé
Ouvrage de Devanne	Tude Médillac - Bazac	SEP du Sud Charente	BE / SABV DA	SABV Dronne Aval	Effacement. Nombreuses problématiques en lien avec le captage d'eau potable	60 000 € HT	100 %	2023 En cours de validation
Continuité nautique	Dronne	Privés / public	SABV DA / CDC LTD	SABV DA	Ouvrages sur la Dronne entre St Séverin et Coutras			2019/2024 En cours
Moulin Pommier	Dronne à Médillac	Privé	Moulin Pommier	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Moulin des Saillants	Dronne à St Quentin	Privé	Moulin des Saillants	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Moulin de Bonnes	Dronne à Bonnes	Privé	Pas d'étude	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Moulin de Nadelin	Dronne à Bonnes	Privé	Moulin de Nadelin	SABV DA	Rivière de contournement			
Réalisation d'un passage à gué	Dronne à Laprade	Commune de Laprade		SABV DA				En cours
Réfection d'un pont	Saint Quentin	Commune de St Quentin		SABV DA				Finalisé
Parcours nature et sportif	Tude à Montmoreau	Commune de Montmoreau	Portée par la commune	SABV DA				En cours

7°) CAPACITÉ DE FINANCEMENT du syndicat

016-200079259-20220215-D01_2022_1502-DE

Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

Recapitulatif des dépenses d'investissements engagées pour 2022 :

CODE ACTION	COURS D'EAU / SITES	SECTEURS	CODE	QUANTITE	COÛT (en € HT)	COÛT (en € TTC)	Financem ent acquis ou prévu	Montant subventions acquises ou prévues	Reste à charge en HT
A1 (ripisylve)	Tude	Pont de la Bodega / Pirouat	TR 5	1 587 ml de berges	19 840,00 €	23 808,00 €	55,00%	10 912,00 €	8 928,00 €
A1 (ripisylve)	Dronne (17/33)	Aval seuil de Montfourat à la plage des Peintures	TR B	5 200 ml berge	35 440,00 €	42 528,00 €	80,00%	28 352,00 €	7 088,00 €
A1 (ripisylve)	La Mâme	Dronne aval	TR B	6 106 ml berge	18 500,00 €	22 200,00 €	80,00%	14 800,00 €	3 700,00 €
B1 (Continuité éco. liste 2)	Etudes MO conti. éco	Gentillaud - Tude	TR 4		12 445,00 €	14 934,00 €	60,00%	7 467,00 €	4 978,00 €
B1 (Continuité éco. liste 2)	Etudes 4 Ouvrages liste 2	Sur la Tude : Pirouat / Velgord / Tannerie / Céron	TR 5		100 000,00 € Payées en 2023	120 000,00 € Payées en 2023	80,00%	80 000,00 €	20 000,00 €
B2 (Conti. écol. hors liste 2)	Etudes pro conti. éco	4 ouvrages sur Montmoreau			30 000,00 €	36 000,00 €	80,00%	24 000,00 €	6 000,00 €
B2 (Conti. éco. hors liste 2)	Travaux	Grand Pas et canal sur Montmoreau			100 000,00 €	120 000,00 €	70,00%	70 000,00 €	30 000,00 €
B2 (Conti. Eco. hors liste 2)	Travaux	Barrage du pont à Montmoreau			118 000,00 €	141 600,00 €	70,00%	82 600,00 €	35 400,00 €
C2 embâcles	Tude Dronne 16		TR 5		10 000,00 €	12 000,00 €	55,00%	5 500,00 €	4 500,00 €
C2 embâcles	Dronne aval		TR B		5 000,00 €	6 000,00 €	80,00%	4 000,00 €	1 000,00 €
C3 jussie	Dronne16	Saint Severin à Médillac	TR 5	36 km de cours d'eau	4 000,00 €	4 800,00 €	55,00%	2 200,00 €	1 800,00 €
C3 jussie	Dronne Aval		TR B	17 km de cours d'eau	5 000,00 €	6 000,00 €	80,00%	4 000,00 €	1 000,00 €
C5 communication	Continuité éco		TR 5	Finalisation film de Poltrot	1 500,00 €	1 800,00 €	60,00%	900,00 €	600,00 €
C7 ragondins	BV Tude et Dronne aval		TR 4		6 000,00 € Pas de tva	6 000,00 € Pas de tva	00,00%	6000,00 €	6000,00 €
C8 (accès)	Dronne (16)		TR 5	8 accès, 4 faits en 2021	1 840,00 €	2 208,00 €	55,00%	1 012,00 €	828,00 €
C10 enlèvement déchets flottants	Dronne Aval		TR B		2 583,00 €	3 099,60 €	80,00%	2 066,40 €	516,60 €
Poses 3 stations de débit- PAPI 24	Tude	Montmoreau et Chalais			30 240,00 €	36 288,00 €	50,00%	15120,00 €	15120,00 €
TOTAUX					500 388,00 €	599 265,60 €		358 929,40 €	147 458,60 €

Seront ainsi finalisés en 2022 les 3 tranches de travaux suivants, engagées depuis 2019 à 2021 :

- La tranche 4 du PPG sur la Tude et la Dronne Charentaise,
- La tranche 5 du PPG sur la Tude et la Dronne Charentaise,
- La tranche B du PPG sur la Dronne aval.

En 2022 des dépenses importantes seront les suivantes et notamment consacrées à la restauration de la continuité écologique :

- **Etudes** pour la restauration de la **continuité écologique** de 4 ouvrages sur la Tude en liste 2 :
1 : Tannerie, 2 : Velgord, 3 : Pirouat, 4 : Céron. Payées en 2023,
- **Etudes** pour la restauration de la **continuité écologique** de **4 ouvrages** sur la Tude liste 1, sur la commune de Montmoreau. **3 études finalisées**, rendues à payer et **1 étude à finaliser OD3 moulin du Faure**,
- **Travaux** pour la restauration de la **continuité écologique** de **2 ouvrages** sur la Tude liste 1 sur la commune de Montmoreau. (**Grand Pas OD2 et Barrage du Pont OP2**),
- **Travaux** de restauration de la ripisylve, TR 5,
- **Travaux** de restauration de la ripisylve, TR B,
- **Pose** de stations de débits sur la Tude : l'accent est mis sur l'anticipation des crues, avec la pose de 3 stations de débits sur la Tude, afin de prévenir les inondations dans la vallée de la Tude.

Les années 2018 / 2020 ont été des années « charnières » avant le « rythme de croisière » des nouveaux PPG Tude et Dronne Charentaise et PPG Dronne aval, auxquelles se sont rajoutés les diminutions des financements de nos partenaires et une lourdeur administrative de plus en plus importante.

De ce fait des dépenses et des opérations sont engagées budgétairement mais ne sont pas encore toutes mises en œuvre sur le terrain.

De par les mouvements de personnel en 2021, les périodes de tuilage et de formation des nouveaux agents ont été nécessaires ne permettant pas de finaliser tous les travaux déjà engagés.

016-200079259-20220215-D01-2022-1502-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 05/03/2022

L'année 2021 est représentative au regard des mouvements du personnel et des perturbations liées au COVID. Les travaux d'investissement ont été moins importants (durant 5 mois il n'y avait que 1.5 ETP de technicien au lieu des 2.65 ETP prévus). Les charges de personnel ont été moins importantes en raison des départs, mais les recettes liées à ces dépenses de personnel ont été plus importantes (l'acompte de la subvention de l'Agence l'Eau Adour Garonne pour 2022, 29 025.70 €, a été versé en 2021).

La tranche n° 6 des travaux du PPG sur la Tude et la Dronne Charentaise et la tranche C des travaux du PPG sur la Dronne aval commenceront en 2023.

Les nouvelles modalités d'aides revues à la baisse par l'Agence de l'eau Adour Garonne et le ciblage des aides par les autres partenaires financiers (comme la Région et les conseils départementaux qui ne financent plus les postes...) nécessitent une attention budgétaire accrue depuis 2018, puisque le taux de 80 % de subventions couramment obtenus jusqu'en 2018 s'est rapproché de 60 % en moyenne.

C'est pourquoi le recours à l'emprunt a été fait en 2019, pour l'acquisition du site de Reyraud, afin de ne pas grever la trésorerie et la capacité d'actions du syndicat.

Résumé :

Le syndicat possède malgré tout, pour le moment, une trésorerie saine avec 407 995.93 € d'excédent de fonctionnement, restant à reporter sur l'exercice 2022. Ce qui permet de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions à venir. Une attention particulière doit être portée sur les demandes d'acomptes et de soldes pour chaque dossier pour 2022, malgré une trésorerie confortable et au regard de l'érosion des subventions publiques depuis 2018.

Investissement :

Le reste à charge en 2022 hors TVA pour les des opérations engagées et réalisables en 2022 serait de **147 458 € - 20 000 € = 127 458 €** (avec en moyenne 70 % de subventions, taux de subvention relativement important cette année, car les travaux pour la restauration de la continuité écologique sont toujours financés entre 70 et 80 %, contre 40 % à 60 % pour les travaux des PPG). Il faut rajouter **7 400 €** de remboursement du prêt pour l'acquisition de Reyraud.

Fonctionnement :

Les frais de fonctionnement non pris en compte dans les programmes de travaux :

- Frais de fonctionnement : **60 000 €** non subventionnés sur environ **250 000 €** de frais de fonctionnement prévisibles en 2022,
- Et **65 000 €** d'autofinancement (+ 30 000 € suite à la diminution des subventions depuis 2018) sur les postes subventionnés à environ 60 %.

Total des frais de fonctionnement estimés restant à **charge en 2022 = 125 000 €**,

Dépenses d'investissements à inscrire au BP 2022: **599 265,60 € TTC**,

Dépenses d'investissements **réalisables** en 2022, en fonction du déroulement des études ou travaux : **479 265.60 € TTC**.

Dépenses totales estimées en 2022, si tout est réalisé et payé en 2022 : 736 400€

250 000 € (fonctionnement) + **479 000 €** (investissements) + **7 400 € TTC** (remboursement emprunt).

Reste à charge total estimé pour le syndicat en 2022 de 259 858 € TTC :

125 000 € (fonctionnement) + **127 458 €** (investissements) + **7 400 € TTC** (remboursement emprunt).

Les besoins du syndicat en autofinancement prévisionnels seront supérieurs en 2022 à notre capacité financière actuelle, mais notre excédent reporté de 2021 nous permet d'y faire face.

L'excédent de 407 995 € devrait être utilisé entre 60 000 et 100 000 € en 2022.

AR Prefecture

016-200079259-20220215-D01_2022_1502-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022